

PRESENTATION DES FONCTIONS ET DES TACHES

Fonction : REALISATION	TACHES :
ACTIVITES : ① <i>PREPARATION</i>	1 - Prendre connaissance des documents liés à son ouvrage. 2 - Reconnaître le chantier en vue de son installation. 3 - Définir l'ordre prévisionnel des tâches relatives à son ouvrage. 4 - Organiser son poste de travail. 5 - Choisir et préparer les outillages et les matériels. 6 - Préparer les équipements individuels et vérifier la présence des équipements collectifs de protection et de sécurité. 7 - Monter un échafaudage de petite hauteur. 8 - Reconnaître la nature, la qualité et l'état des supports. 9 - Effectuer le relevé de son ouvrage (niveaux, aplombs, planéité, équerrages, cotes, réservations...) 10 - Vérifier et mettre en œuvre la protection des zones vulnérables liée à son intervention. 11 - Assurer le nettoyage, le dépoussiérage et le dégraissage des supports et, éventuellement, la dépose des revêtements de surfaces existants.
② <i>MISE EN ŒUVRE</i>	12 - Prévoir et vérifier le stockage des matériaux relatifs à son ouvrage en toute sécurité. 13 - Tracer les axes et vérifier les cotes de l'ouvrage à réaliser. 14 - Tracer le départ d'un calepinage simple, pose droite, diagonale, frise, listel... 15 - Effectuer l'assemblage à sec (calepinage fourni). 16 - Calculer les quantités (les dosages) des produits de mise en œuvre et effectuer les mélanges. 17 - Réaliser des travaux préparatoires. 18 - Poser des revêtements céramiques et analogues en utilisant les produits de mise en œuvre. 19 - Réaliser les joints. 20 - Mettre en œuvre des isolants phoniques et/ou thermiques et des systèmes de protection à l'eau sous carrelage. 21 - Poser des accessoires (joint de dilatation, cadre de tapis brosse...). 22 - Utiliser les matériels, les outillages et les équipements adaptés. 23 - Assurer la protection des personnes et des biens en cours de réalisation.
③ <i>SUIVI ET FIN DE CHANTIER</i>	24 - Représenter l'entreprise. 25 - Effectuer un autocontrôle en cours de réalisation. 26 - Maintenir en état : matériels, outillages, machines, petit échafaudage... 27 - Identifier, trier et stocker les gravats. 28 - Contrôler la bonne réalisation et la conformité de son ouvrage terminé et en rendre compte. 29 - Repli du chantier.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION

Activité : ① PREPARATION

TACHES :

- **Tâche 1** Prendre connaissance des documents liés à son ouvrage.
- **Tâche 2** Reconnaître le chantier en vue de son installation.
- **Tâche 3** Définir l'ordre prévisionnel des tâches relatives à son ouvrage.
- **Tâche 4** Organiser son poste de travail.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Plans, descriptifs, schémas de principe. Fiche de travail, consignes orales ou écrites.
- Moyens de manutention, de levage (monte-charge) et leurs conducteurs éventuels.
- Le chantier, le matériel, l'outillage, les matériaux (carrelage, produits de mise en œuvre).
- Plan général de coordination de sécurité, de protection et de santé (PGSPS).
- Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).
- Documents de l'OPPBT, INRS, CRAM.
- Temps alloués par tâche ou par ouvrage.

Autonomie :

Son travail est conduit en toute autonomie sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.
En relation également avec le personnel des autres corps d'état.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les documents sont lus, décodés et exploités.
- La reconnaissance des lieux est effectuée, notamment, sur les points suivants :
 - lieux de stockage
 - alimentation et branchement des réseaux (eaux, électricité, évacuation des eaux usées...)
 - hygiène (sanitaires, vestiaires...)
- L'état des lieux est effectué en matière de protection et de sécurité :
 - installations collectives de sécurité
 - trémies d'escalier, d'ascenseurs
 - balcon, cheminement de chantier, intérieur, extérieur, accès
- Les outillages, les matériels et les matériaux sont à pied d'œuvre et installés en toute sécurité.
- Les erreurs, omissions et non-conformités sont signalées.
- L'ordre prévisionnel des tâches permet une bonne gestion du temps.
- Le poste de travail est prêt pour effectuer la réalisation.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES
--

Fonction : REALISATION

Activité : ① PREPARATION

TACHES :

- **Tâche 5** Choisir et préparer les outillages et les matériels.
- **Tâche 6** Préparer les équipements individuels et vérifier la présence des équipements collectifs de protection et de sécurité.
- **Tâche 7** Monter un échafaudage de petite hauteur.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Dans l'entreprise et sur le chantier.
- Petit outillage (truelles, carrelettes, peignes, maillets, règles ...).
- Equipements individuels et collectifs de protection et de sécurité (casques, gants, lunettes ...).
- Matériels électriques disponibles (tronçonneuses, batte électrique ...).
- Matériels de mesure (niveau, mètre, laser...).
- Notice de montage, plan des abords...

Autonomie :

Son travail est conduit en toute autonomie sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les matériels, les outillages et les équipements individuels de sécurité sont adaptés et suffisent à la réalisation de l'ouvrage. Ils respectent les règles de mise en œuvre et de sécurité.
- La présence des équipements collectifs, relatifs à son ouvrage, est vérifiée. Les non-conformités sont signalées.
- Les différents éléments de l'échafaudage sont approvisionnés en prévision de la chronologie du montage.
- Les éléments d'échafaudage sont montés suivant les règles.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION	
Activité : ① PREPARATION	
TACHES :	
- Tâche 8	Reconnaître la nature, la qualité et l'état des supports.
- Tâche 9	Effectuer le relevé de son ouvrage (niveaux, aplombs, planéité, équerrages, cotes, réservations...).
- Tâche 10	Vérifier et mettre en œuvre la protection des zones vulnérables liée à son intervention.
- Tâche 11	Assurer le nettoyage, le dépoussiérage et le dégraissage des supports et, éventuellement, la dépose des revêtements de surface existants.
CONDITIONS D'EXERCICE :	
<u>Moyens et ressources disponibles :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de manutention disponibles et moyens de protection. ▪ Chantier, supports existants. ▪ Dossier d'exécution sommaire ou détaillé. ▪ Matériels et outillage. Matériels de mesure. Matériels de dépoussiérage, produits de nettoyage, de dégraissage. 	
<u>Autonomie :</u>	
Son travail est conduit en toute autonomie sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.	
RESULTATS ATTENDUS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les supports sont reconnus, les anomalies sont signalées. • Le croquis (à main levée) et/ou le plan d'exécution traduit la solution technique et respecte les conventions de représentation. • Les mesures sont effectuées et les écarts ne permettant pas la réalisation sont signalés. • La vérification (relevé) sur plan et sur chantier est juste et utilisable. • La protection des ouvrages et des abords est effectuée conformément aux règles. • Les surfaces sont préparées, dépoussiérées et dégraissées convenablement, prêtes à être revêtues. 	

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES
--

Fonction : REALISATION

Activité : ② MISE EN ŒUVRE

TACHES :

- **Tâche 12** Prévoir et vérifier le stockage des matériaux relatifs à son ouvrage en toute sécurité.
- **Tâche 13** Tracer les axes et vérifier les cotes de l'ouvrage à réaliser.
- **Tâche 14** Tracer le départ d'un calepinage simple, pose droite, diagonale, frise, listel, etc...
- **Tâche 15** Effectuer l'assemblage à sec (calepinage fourni).

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Le chantier. Plan, consignes orales ou écrites, croquis, PPSPS.
- Fiche de travail. Fiches d'approvisionnement.
- Les matériaux, les produits de mise en œuvre (carreaux, baguettes, profilés, liants...).
- Personnel d'aide éventuel. Moyens de levage et leurs conducteurs éventuels.
- Matériel de mesure et de tracé (cordeau bleu ...).
- Ouvrages existants.
- Supérieur hiérarchique.

Autonomie :

Autonomie dans les tâches confiées, dans le cadre d'un schéma de pose et de calepinage simple.
Non autonome dans les tâches confiées dans le cadre d'un calepinage complexe.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les parties d'ouvrages sont identifiées.
- L'ordonnement du stockage et les emplacements choisis tiennent compte de la chronologie d'intervention et des impératifs de sécurité.
- Les matériaux sont vérifiés sur leurs qualités et leurs références :
 en début de chantier ;
 en réapprovisionnement.
- Le tracé est conforme aux consignes (calepinage, fiche de travail...), les différences (cotes, équerrage, alignement...) sont signalées et/ou adaptées.
- L'assemblage à sec est effectué et adapté au calibrage des carreaux. Dans le cas où l'adaptation modifierait le calepinage, la rectification est effectuée selon les directives du supérieur hiérarchique.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : REALISATION</p> <p>Activité : ② MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâche 16 Calculer les quantités (les dosages) des produits de mise en œuvre et effectuer les mélanges. - Tâche 17 Réaliser des travaux préparatoires sur tous les plans et volumes.
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantier. ▪ Mode opératoire, dosage (mortier de liant, mortier colle, adhésifs...) ▪ Fiche de travail. ▪ Matériels (malaxeur, bétonnière...), matériaux et produits(isolants, primaires, ragréages..). ▪ Notice d'emploi. <p><u>Autonomie :</u></p> <p>Autonomie totale en ce qui concerne son travail.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les calculs de quantités (les dosages...) concernant la totalité ou une partie de son ouvrage sont justes que ce soit : <ul style="list-style-type: none"> en début de chantier, en réapprovisionnement. • Les règles d'emploi sont respectées (les dosages...). • La réalisation des travaux préparatoires (exemple : habillage de baignoires, trappe de visite, cloison de douche, murets, tablettes, paillasse, enduits, formes, ragréages...) est effectuée dans le respect des : <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution - règles de mise en œuvre - règles de sécurité - tri des déchets - occupants et utilisateurs des lieux.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES
--

Fonction : REALISATION

Activité : ② MISE EN ŒUVRE

TACHES :

- **Tâche 18** Poser des revêtements céramiques et analogues, sur tous les plans et volumes, en utilisant les produits de mise en œuvre.
- **Tâche 19** Réaliser les joints.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Chantier.
- Matériaux, produits prêts à l'emploi, matériels et outillages.
- Plans d'exécution, calepinage, plans particuliers.
- Equipements et dispositif de sécurité.
- Consignes orales, écrites.
- Fiches de travail.
- Fiches techniques.

Autonomie :

Autonomie totale par rapport aux activités qui lui sont confiées.

RESULTATS ATTENDUS :

1 Les travaux sont réalisés dans le respect :

- des occupants et utilisateurs des lieux, des plans d'exécution, du mode opératoire, du temps alloué ;
- des règles de mise en œuvre ;
- des règles professionnelles ;
- des règles de sécurité, d'hygiène et de protection ;
- des consignes particulières, du tri des déchets, de la limitation et de la réduction des nuisances.

2 Sur la mise en œuvre des travaux suivants de :

- carrelage (grès cérame, émaillés, étiré) ;
- pavage ou dalles béton ;
- modénatures (éléments en relief) ;
- faïences ;
- pierres naturelles (marbre, granit...) et reconstituées ;
- terre cuite ;
- tomettes (terre cuite, émaillées) ;
- mosaïque de hasard et industrielle ;
- jointoiement ;
- chapes.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>Fonction : REALISATION Activité : ② MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâche 20 Mettre en œuvre des isolants phoniques et/ou thermiques et des systèmes de protection à l'eau sous carrelage. - Tâche 21 Poser des accessoires (joint de dilatation, cadre de tapis brosse...).
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantier. ▪ Matériaux, produits et accessoires. ▪ Matériels et outillages. ▪ Plans, plans de détails, plan de pose. ▪ Fiches de travail. ▪ Fiches techniques. ▪ Consignes orales, écrites. <p><u>Autonomie :</u></p> <p>Autonomie totale par rapport aux tâches qui lui sont confiées.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p><u>1 Les travaux sont exécutés dans le respect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des plans d'exécution, calendrier de travaux, temps alloué ; - des règles de mise en œuvre, règles professionnelles ; - des consignes particulières, mode opératoire ; - de fiche technique ; - de fiche de chantier. <p><u>2 Sur les travaux particuliers suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - isolation thermique, phonique, protection à l'eau sous carrelage. <p><u>3 Sur la pose d'accessoires suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cadre de tapis brosse, joint de dilatation, de fractionnement, périphérique ; - baguette d'angle, nez de marche ; - siphon, caniveau, cadre tampon, trappe de visite ; - éléments céramiques ou analogues de finition.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>FONCTION : REALISATION Activité : ② MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâche 22 Utiliser les matériels, les outillages et les équipements adaptés. - Tâche 23 Assurer la protection des personnes et des biens en cours de réalisation.
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantier. ▪ Matériels, équipements, outillages. ▪ Notice d'utilisation. ▪ Recommandations (OPPBTP - INRS). ▪ Fiches d'entretien des matériels. ▪ Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). <p>Autonomie :</p> <p>Autonomie totale en ce qui concerne son ouvrage.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels, les outillages et les équipements sont installés et utilisés en toute sécurité et les dysfonctionnements et les anomalies sont signalés. • Les travaux sont réalisés en respectant les réglementations et les protections (bruit, poussière, agents chimiques, tri des déchets ...). <p>que ce soit vis à vis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnes ; - de son ouvrage, des ouvrages existants ; - des équipements existants ; - de l'environnement.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

<p>FONCTION : REALISATION</p> <p>Activité : ③ SUIVI ET FIN DE CHANTIER</p>
<p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâche 24 Représenter l'entreprise. - Tâche 25 Effectuer un autocontrôle en cours de réalisation. - Tâche 26 Maintenir en état : matériel, outillage, machines, petit échafaudage... - Tâche 27 Identifier, trier et stocker les gravats.
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p><u>Moyens et ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de l'entreprise. ▪ Contact humain, comportement professionnel. ▪ Fiches d'entretien. ▪ Réglementation en vigueur. ▪ Matériaux et déchets (benne de stockage) suivant leurs classifications. <p><u>Autonomie :</u> Autonomie totale en ce qui concerne son ouvrage.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'image des hommes, du métier et de l'entreprise est valorisée. • Le matériel est maintenu en bon état. • Les autres intervenants sont identifiés et respectés. • Le contrôle porte sur : l'adhérence, l'alignement, la planéité, le niveau, l'aplomb, l'équerrage, la qualité des coupes, l'ajustement des accessoires et l'esthétique générale. • L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation (réemploi, évacuation...). • L'autocontrôle porte sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'adhérence ; - l'alignement ; - la planéité, le niveau, l'aplomb ; - la qualité des coupes ; - l'ajustement des accessoires ; - l'esthétisme général.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

FONCTION : REALISATION Activité : ③ SUIVI ET FIN DE CHANTIER
TACHES : - Tâche 28 Contrôler la bonne réalisation de son ouvrage terminé et en rendre compte. - Tâche 29 Repli du chantier.
CONDITIONS D'EXERCICE : Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none">▪ Chantier.▪ Contrôle visuel.▪ Fiches de travaux.▪ Hiérarchie. Autonomie : Autonomie sous contrôle de son supérieur hiérarchique.
RESULTATS ATTENDUS : <ul style="list-style-type: none">• L'ouvrage est conforme et terminé, les lieux sont nettoyés et débarrassés.• Le compte rendu oral ou écrit est clair et comprend :<ul style="list-style-type: none">- le déroulement des activités ;- le temps passé ;- les aléas rencontrés.